



Paris, vendredi 12 mai 2023

**AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01094**

Pris en application :

art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)  
Arrêté préfectoral n°2023-1782

**Manifestation nautique et activités nautiques (Course de paddles)**

**MARNE - Communes de NOGENT-sur-MARNE et  
JOINVILLE-le-PONT**

**Arrêt de navigation ( tous les usagers - dans les deux sens )****- le 14/05/2023 de 14:00 à 16:00**o **Marne**

entre les pk 171 (Port de Nogent sur Marne) et pk 173.500 (aval du pont de Joinville) - Toute la largeur de la voie

**Commentaire :**

Dans le cadre d'une manifestation organisée par l'association Le Grand Huit, Madame la Préfète du Val de Marne prescrit les présentes mesures temporaires pour garantir la sécurité des participants à la manifestation et des tiers. Pendant l'arrêt de navigation, les bateaux montant devront s'amarrer à l'amont immédiat de l'écluse de Saint-Maur (au sein du canal de Saint-Maur) rive droite P.K. 174.300, les bateaux avalant à l'aval de l'écluse de Neuilly-sur-Marne rive droite P.K. 165.000.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur [www.sif-seine.fr](http://www.sif-seine.fr) (uniquement sur PC).

**Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet ([www.vnf.fr](http://www.vnf.fr))**

**Service(s) à contacter :**

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS  
Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

**Date limite d'affichage :**

15/05/2023

Chef de pôle

**Signé**

Sandrine MICHOT